

Mobilisation de la science pour la réalisation des objectifs de la biodiversité de 2010.

Rome - 18 février 2008. L'organe scientifique de la Convention sur la diversité biologique, se réunit cette semaine pour la première fois à Rome, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour examiner la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention sur l'agriculture et la biodiversité des forêts, ainsi que les impacts des changements climatiques. Plusieurs personnes ont assisté à la séance d'ouverture de cette treizième réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA); parmi les participants on comptait le Ministre de l'environnement de l'Italie, les 386 experts représentant 125 gouvernements, 66 organisations non gouvernementales et 23 organisations gouvernementales internationales.

Dans son allocution d'ouverture, M. Alfonso Pecoraro Scanio, Ministre de l'environnement, de la terre et de la mer de l'Italie, a déclaré: «Je crois que la relation entre la biodiversité et les changements climatiques ne peut être exclue du débat sur la sécurité alimentaire et les forêts. » Il a ensuite ajouté : «La nécessité d'un rapport strict sur la biodiversité, tel qu'approuvé par les ministres de l'Environnement du G8 à Potsdam l'année dernière, semble être un outil stratégique de cette stratégie. »

Dans sa déclaration liminaire, le Président du SBSTTA, M. Ashgar M. Fazel, a déclaré: «Donner de meilleurs avis scientifiques aux décideurs, de manière plus rapide, dans un monde en évolution rapide est notre principal défi. »

Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention, a déclaré: «Les menaces qui pèsent sur la biodiversité sont aussi des menaces à la sécurité alimentaire. Alimenter dans un avenir proche, 9 milliards de personnes tout en protégeant la biodiversité, y compris la biodiversité des forêts, constitue l'un des principaux défis auxquels fait face l'humanité. Les défis sont encore aggravés par les effets négatifs des changements climatiques et de l'urbanisation accélérée. »

Lors de la cérémonie d'ouverture, le représentant de la Ville de Rome a signé le projet du «Compte à rebours 2010 » qui vise à réduire la perte de la biodiversité avant 2010, et a annoncé que Rome va rejoindre le programme « Villes et biodiversité », qui vise à créer un réseau de capitales de la biodiversité dans le monde.

S'exprimant au nom de la FAO, M. Butler, le vice-directeur général de la FAO, a déclaré: «La biodiversité est vitale pour la survie de l'homme et des moyens de subsistance. Nous devons la conserver pour les générations futures. Dans le même temps, l'ampleur inacceptable de la faim et la pauvreté rurale exige des mesures correctives urgentes ».

Au cours de la semaine, les experts se concentreront sur la mesure dans laquelle les programmes de travail de la Convention sur la biodiversité des forêts et la diversité biologique agricole ont été mis en pratique par les 190 Parties à la Convention. Ils discuteront également des questions scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la mise en œuvre de l'objectif 2010 de réduction du rythme



d'appauvrissement de la biodiversité, y compris: (i) Diversité biologique marine et côtière: les options pour la prévention et l'atténuation de l'impact de certaines activités sur des habitats des fonds marins sélectionnés, et des critères écologiques et des systèmes de classification biogéographique des zones marines nécessitant une protection; (ii) Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures: les développements récents sur les critères de désignation de sites de Ramsar, la rationalisation du travail et l'harmonisation des cadres de l'établissement des rapports nationaux entre la Convention sur la diversité biologique et La Convention de Ramsar, (iii) Espèces exotiques envahissantes: rapport sur les consultations relatives aux normes internationales, (iv) Changements climatiques: options pour renforcer mutuellement les actions relatives aux changements climatiques dans les trois conventions de Rio, et (v) Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Une session d'affiche sera organisée parallèlement à la réunion sous le thème « Intégration de la biodiversité dans les questions de la foresterie et de l'agriculture. »

La réunion a été précédée au cours du week-end par deux ateliers de formation sur:

1. Les programmes de travail sur les aires protégées, l'agriculture et la biodiversité forestière. Le but de ces ateliers de formation est de donner aux participants des informations complémentaires sur les principaux points examinés par les réunions respectives. Des exposés ont été présentés sur des rapports de synthèse des deux programmes de travail et sur des sujets plus d'actualité, y compris sur la relation entre l'approche écosystémique et la gestion durable des forêts.

2. Des expériences dans l'élaboration de cibles et d'indicateurs nationaux et régionaux relatifs à la diversité biologique et leur intégration dans des Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).

«La mise en œuvre des SPANB constitue des actes, des actions, qui non seulement justifient la Convention mais assurent à ce que dans 100 ans, on ait encore le nombre d'espèces d'animaux et de plantes essentielles à la fonction salubre des services de l'écosystème soutenant toute forme de vie – nos vies- sur Terre. En effet, le renforcement des capacités sur la façon de fixer nos objectifs sous forme de cibles et mesurer le progrès au moyen d'indicateurs est essentiel à la réalisation des objectifs de la Convention, » a déclaré M. Djoghla, Secrétaire exécutif de la Convention.

CONTEXTE

Créé en vertu de l'article 25 de la Convention, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) est un organisme scientifique consultatif intergouvernemental à composition non limitée, qui fournit régulièrement des rapports à la Conférence des Parties (COP) sur tous les aspects de ses travaux. Ses fonctions consistent notamment à faire des évaluations sur l'état de la diversité biologique, sur les types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention, et à répondre aux questions que la Conférence des Parties pourrait lui adresser.

À ce jour SBSTTA a produit un total de 129 recommandations à la Conférence des Parties, dont certaines ont été approuvées dans leur intégralité par cette dernière. Cette approbation fait de ces recommandations, de facto, des décisions de la Conférence des Parties. Des parties de certaines autres recommandations ont également été approuvées, et de nombreux autres ont été reprise sous une forme modifiée.

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la Convention sur la diversité biologique est le cadre international pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable de ses avantages. Avec 190 Parties, la CDB a une participation quasi-universelle entre les pays qui se sont engagés à préserver la vie sur Terre. La Convention cherche à répondre à toutes les menaces à la diversité biologique et aux services écosystémiques, y compris les menaces des changements climatiques, par des évaluations scientifiques, le développement d'outils, les incitatifs et les processus, le transfert de technologies et de bonnes pratiques et de la pleine et active participation des intervenants concernés y compris les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et les milieux d'affaires. Le siège du Secrétariat de la Convention est situé à Montréal.

Pour de plus amples renseignements, contactez Marie Aminata Khan au +1 514 287 8701, email: marie.khan@cbd.int.